

M.R.B.C. – A.A.T.L.
M. P. CRAHAY
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : IS2043-0306 orgue
N/Réf. : AVL/AH/Bxl-1.12/s418
Annexe : dossier suit

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue de la Renaissance, 40. Demande d'avis préalable à l'élaboration du dossier de restauration de l'orgue de l'église des Dominicains.
Dossier traité par Mme I. Segura.

En réponse à votre courrier du 14 août 2007 sous référence, réceptionné le 16 août dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 septembre 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

L'instrument

Cette demande concerne l'orgue conçu pour l'église Notre-Dame du Rosaire inaugurée en 1905. Construit vers 1910-11, l'orgue a été conçu pour l'église par Salomon Van Bever qui compte parmi les plus importants facteurs d'orgue du début du siècle dernier. L'orgue se compose de deux buffets en chêne de style néogothique qui encadrent la grande fenêtre. L'instrument compte parmi les derniers représentants d'orgue à commande mécanique qui se prête particulièrement bien à l'interprétation des répertoires romantico-symphoniques et constitue un instrument exceptionnel pour l'interprétation de la musique religieuse de la fin du XIX^e et du début XX^e siècle.

L'orgue n'a subi que quelques transformations de jeux qui n'en altèrent pas l'esthétique fondamentale. Il a toujours été entretenu par l'atelier Van Bever puis par ses successeurs Fr. Draps, S. Eyckmans et J.-P. Draps. Le seul réel changement subi par l'instrument est du à l'intervention réalisée en 1956-57 par le facteur d'orgue Delmotte de Tournai. Elle portait sur la modification de cinq registres par rapport à la disposition originale. Ces changements s'expliquaient par une tendance répandue à l'époque de « retour au style baroque » et permettaient d'obtenir une sonorité plus limpide que celle prévue par les orgues romantiques.

La restauration

Le projet de restauration repose sur une étude historique exhaustive ainsi qu'un descriptif de l'état de l'instrument. Les interventions proposées sont :

1. le retour à la disposition originale des registres conçue par Salomon Van Bever, sur base des archives de Van Bever ;
2. un relevage profond de l'orgue dans son ensemble : il s'agit d'un entretien général et complet ; aucune intervention lourde n'est prévue dans le projet au vu du bon état de conservation de l'instrument ; certaines des interventions ne pourront être complètement détaillées et quantifiées qu'après démontage de l'instrument ;
3. la mise en place d'une machinerie Barker 'électrique' pour diminuer la pression excessive du Récit lorsqu'il est accouplé au Positif, cette pression nuisant fortement à la souplesse du toucher ;
4. la mise en place de combineurs permettant d'automatiser les changements rapides de registres et leur automatisation, permettant à l'organiste de changer lui-même les registres sans avoir recours à un ou deux assistants ;
5. le déplacement de la prise d'air du ventilateur.

La Commission est ***favorable au principe de retourner à la disposition originale des registres.*** Les interventions projetées sont clairement explicitées et les archives de Van Bever donnent l'ensemble des informations nécessaires (plans, dimensions et tailles des tuyaux, nature des matériaux). Il s'agit d'interventions minimales par rapport à l'ampleur de l'orgue qui permettront de restituer dans son état original un orgue considéré comme l'un des fleurons de la facture d'orgues romantiques en Belgique.

Le relevage de l'orgue dans son ensemble peut également être accepté. Les interventions proposées dans la demande visent l'entretien général de l'orgue et la réparation ou le remplacement des pièces fatiguées ou défectueuses. La restauration prévue se veut respectueuse de la disposition de l'instrument, de ses organes et de son harmonisation. De manière générale, la Commission demande d'établir les critères en fonction d'un remplacement minimal des pièces. Un soin particulier doit être apporté aux conditions de stockage des tuyaux et des autres pièces pendant les travaux de restauration.

L'installation de combineurs et d'un système Barker 'électrique' est destinée à améliorer le confort de jeu de l'organiste et permettrait d'étendre le répertoire à la musique de la fin du XXe siècle. Ces interventions supposent l'installation d'électro-aimants. Les deux dispositifs peuvent être, suivant le souhait de l'organiste, enclenchés ou « désenclenchés ». Dans cette dernière position, on obtient l'instrument dans sa disposition originale. Ceci est particulièrement important puisque l'instrument témoigne de la volonté de Salomon Van Bever de maintenir les commandes mécaniques pour l'essentiel de la traction des notes alors que beaucoup de facteurs d'orgues contemporains avaient abandonné les mécaniques au profit des systèmes pneumatiques ou mixtes. Dans la mesure où les deux dispositifs préservent les fonctions et les mécanismes originaux de l'instrument, la Commission ne s'y oppose pas a priori.

Toutefois, les informations manquent pour évaluer l'impact réel de ces transformations sur l'aspect sonore et esthétique de l'instrument, en particulier en ce qui concerne l'ajout de combineurs. Ceci exigerait l'ajout de boutons au dessus des claviers ainsi qu'au niveau des pédales sans qu'ils ne soient encore localisés. ***La Commission demande d'étayer les aspects matériels que supposent les ajouts tout en les réduisant au strict minimum.*** Ainsi, il serait regrettable d'ajouter à la console des boutons actionnant des combineurs alors qu'il existe actuellement des systèmes aussi performants pouvant s'installer à un endroit plus discret et tout aussi accessible à l'organiste.

Depuis l'installation de l'orgue dans l'église, le ventilateur se trouve au niveau des combles dans une pièce située au-dessus de l'entrée droite; il aspire l'air dans ce même espace. Il y a quelques années, l'église a malheureusement été dotée d'un nouveau système de chauffage dont la chaudière a été implantée dans ce même local. Puisque le système d'aspiration se situe à proximité du nouveau chauffage, l'air qui circule dans l'instrument est trop chaud et trop sec. Cette situation est nuisible à la conservation de l'instrument et ne peut perdurer. Le déplacement de la prise d'air tel que proposé dans la demande offre une solution à court terme. Au vu de l'impact visuel très négatif du chauffage sur l'intérieur de l'église, et des dégâts matériels causés à certaines voûtes, **la Commission plaide toutefois pour l'enlèvement de l'installation existante comme demandé dans son avis du 9 mai dernier concernant la rénovation de l'église.**

Enfin, le dossier prévoit que la restauration de l'orgue ne se fera qu'après la restauration des murs environnants. Au moment de la restauration de l'église, l'orgue sera hermétiquement emballé et couvert. **Les mesures visant la protection de l'orgue pendant les travaux devront être explicitées et détaillées, et la protection de l'instrument se fera sous le contrôle de la D.M.S.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président